

**Olympe de Gouges (1748 – 1793)**

***Déclaration des droits de la femme et de la  
citoyenne***

**1791**



Texte intégral comprenant :les **dix-sept articles de *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne***, précédés de l'adresse à la reine Marie-Antoinette, une apostrophe à l'homme, un **préambule**. La *Déclaration* est suivie d'un **postambule** contenant le texte *Forme du contrat social de l'homme et de la femme*.

## Adresse à la reine Marie-Antoinette<sup>1</sup>

Madame,

Peu faite<sup>2</sup> au langage que l'on tient aux Rois, je n'emploierai point l'adulation<sup>3</sup> des Courtisans pour vous faire hommage de cette singulière production. Mon but, Madame, est de vous parler franchement ; je n'ai pas attendu pour m'exprimer ainsi, l'époque de la Liberté : je me suis montrée avec la même énergie dans un temps où l'aveuglement des Despotes<sup>4</sup> punissait une si noble audace.

Lorsque tout l'Empire vous accusait et vous rendait responsable de ses calamités, moi seule, dans un temps de trouble et d'orage, j'ai eu la force de prendre votre défense. Je n'ai jamais pu me persuader qu'une Princesse, élevée au sein des grandeurs, eût tous les vices de la bassesse.

Oui, Madame, lorsque j'ai vu le glaive levé sur vous<sup>5</sup>, j'ai jeté mes observations entre ce glaive et la victime; mais aujourd'hui que je vois qu'on observe de près la foule de mutins<sup>6</sup> soudoyée, & qu'elle est retenue par la crainte des lois, je vous dirai, Madame, ce que je ne vous aurais pas dit alors.

Si l'étranger porte le fer en France, vous n'êtes plus à mes yeux cette Reine faussement inculpée, cette Reine intéressante, mais une implacable ennemie des Français. Ah ! Madame, songez que vous êtes mère et épouse ; employez tout votre crédit pour le retour des Princes. Ce crédit, si sagement

---

1 Marie-Antoinette (1755-1793), épouse du roi Louis XIV, est reine de France de 1774 à 1792.

2 *Peu faite* : peu habituée.

3 *Adulation* : adoration exagérée.

4 *Despotes* : tyrans, personnes qui dominent. Allusion ici à ceux qui ont empêché la liberté d'expression.

5 Ce *glaive* (cette épée) symbolise la révolte populaire opposée à la Reine et au Roi.

6 *Mutin* : personne en révolte contre l'autorité.

25 appliqué, raffermis la couronne du père, la conserve au fils, et vous réconcilie l'amour des Français. Cette digne négociation est le vrai devoir d'une Reine. L'intrigue, la cabale<sup>7</sup>, les projets sanguinaires précipiteraient votre chute, si l'on pouvait vous soupçonner capable de semblables desseins<sup>8</sup>.

30 Qu'un plus noble emploi, Madame, vous caractérise, excite votre ambition, et fixe vos regards. Il n'appartient qu'à celle que le hasard a élevée à une place éminente, de donner du poids à l'essor<sup>9</sup> des Droits de la femme, et d'en accélérer les succès. Si vous étiez moins instruite, Madame, je pourrais craindre que vos intérêts particuliers ne l'emportassent sur ceux de votre sexe. Vous aimez la gloire ; songez, Madame, que les plus grands crimes s'immortalisent comme les plus grandes vertus ; mais quelle différence de célébrité dans les fastes<sup>10</sup> de l'histoire ! l'une est sans cesse prise pour exemple, et l'autre est éternellement l'exécration<sup>11</sup> du genre humain.

40 On ne vous fera jamais un crime de travailler à la restauration des mœurs, à donner à votre sexe toute la consistance dont il est susceptible. Cet ouvrage n'est pas le travail d'un jour, malheureusement pour le nouveau régime<sup>12</sup>. Cette révolution ne s'opérera que quand toutes les femmes seront pénétrées de leur déplorable sort, & des droits qu'elles ont perdus dans la société. Soutenez, Madame, une si belle cause ; défendez ce sexe malheureux, et vous aurez bientôt pour vous une moitié du royaume, et le tiers au moins de l'autre.

Voilà, Madame, voilà par quels exploits vous devez vous

---

7 *Cabale* : manœuvres, ruses secrètes.

8 *Desseins* : projets.

9 *Essor* : développement, progression.

10 *Fastes* : Registres qui conservent le souvenir d'évènements mémorables.

11 *Exécration* : détestation.

12 Le 3 septembre 1791, la Constitution française met en place une monarchie constitutionnelle : le Roi doit gouverner avec l'Assemblée nationale.

50 signaler et employer votre crédit. Croyez-moi, Madame, notre  
vie est bien peu de chose, surtout pour une Reine, quand cette  
vie n'est pas embellie par l'amour des peuples, et par les  
charmes éternels de la bienfaisance.

55 S'il est vrai que des Français arment contre leur patrie toutes les  
puissances, pourquoi ? pour de frivoles prérogatives<sup>13</sup>, pour des  
chimères<sup>14</sup>. Croyez, Madame, si j'en juge par ce que je sens, le  
parti monarchique se détruira de lui-même, qu'il abandonnera  
tous les tyrans, et tous les cœurs se rallieront autour de la patrie  
pour la défendre.

60 Voilà, Madame, voilà quels sont mes principes. En vous parlant  
de ma patrie, je perds de vue le but de cette dédicace. C'est  
ainsi que tout bon citoyen sacrifie sa gloire, ses intérêts, quand il  
n'a pour objet que ceux de son pays.

Je suis avec le plus profond respect,

65 Madame,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

De Gouges.

---

13 *Prérogatives* : Avantages ou droits attachés à une fonction, un état.

14 *Chimères* : projets irréalisables, illusions.

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui  
 t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-  
 moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer<sup>15</sup> mon sexe ?  
 Ta force ? Tes talents ? Observe le créateur<sup>16</sup> dans sa sagesse ;  
 parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles  
 vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet  
 empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les  
 végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications  
 de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en  
 offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les  
 sexes dans l'administration<sup>17</sup> de la nature. Partout tu les  
 trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble  
 harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté<sup>18</sup> un principe de cette exception.  
 Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce  
 siècle de lumières<sup>19</sup> et de sagacité<sup>20</sup>, dans l'ignorance la plus  
 crasse, il veut commander en despote<sup>21</sup> sur un sexe qui a reçu  
 toutes les facultés intellectuelles ; il prétend jouir de la  
 Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de  
 plus.

15 *Opprimer* : retirer à une personne sa liberté individuelle.

16 *Le créateur* : Dieu.

17 *Administration de la nature* : organisation de la nature, ordre naturel.

18 *S'est fagoté* : s'est composé à la hâte et sans y réfléchir.

19 Le siècle des Lumières désigne le XVIIIe siècle.

20 *Sagacité* : perspicacité, sagesse éclairée.

21 *Despotie* : tyran, chef sanguinaire.

## DÉCLARATION DES DROITS DE LA

### FEMME ET DE LA CITOYENNE, 1791

100

*À décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature<sup>22</sup>.*

105

#### **Préambule<sup>23</sup>**

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale.

110

Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle<sup>24</sup>, les droits naturels, inaliénables<sup>25</sup> et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

115

120

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en

---

22 Cette déclaration fut présentée et débattue à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1791 ; elle fut rejetée par les députés.

23 L'ensemble du préambule et des articles de la déclaration reprend les principales phrases et la structure de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

24 *Solennelle* : d'une grande importance.

25 *Inaliénables* : qui ne peuvent être supprimés, enlevés.

courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême<sup>26</sup>, les Droits suivants de la femme et de la Citoyenne.

---

<sup>26</sup> Être suprême : Dieu.

130           ARTICLE PREMIER.

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

135

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles<sup>27</sup> de la femme et de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression<sup>28</sup>.

140

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément<sup>29</sup>.

145

150

IV.

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes<sup>30</sup> que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

155

---

<sup>27</sup> *Imprescriptible* : qui ne peut être supprimé, même après un temps avancé.

<sup>28</sup> *Oppression* : fait de retirer à une personne sa liberté individuelle, de l'opprimer.

<sup>29</sup> *Qui n'en émane expressément* : Qui n'en provienne directement.

<sup>30</sup> *Bornes* : limites.

V.

160 Les lois de la nature et de la raison défendent toutes  
actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par  
ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut  
être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

165 VI.

La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes  
les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement,  
ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la  
170 même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens,  
étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à  
toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités,  
& sans autres distinctions que celles de leurs vertus<sup>31</sup> et de leurs  
talents.

175 VII.

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, &  
détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes  
180 obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

VIII.

La Loi ne doit établir que des peines strictement &  
évidemment nécessaires, & nul ne peut être puni qu'en vertu  
185 d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et

---

31 Vertus : qualités morales et physiques.

légalement appliquée aux femmes.

IX.

190

Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la Loi.

X.

195

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune<sup>32</sup> ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

200

XI.

205

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

210

XII.

215

La garantie des droits de la femme et de la Citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, & non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

---

<sup>32</sup> *Tribune* : estrade d'où un personne s'adresse à une assemblée.

### XIII.

220 Pour l'entretien de la force publique, & pour les dépenses  
d'administration, les contributions de la femme et de l'homme  
sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches  
pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des  
places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

225

### XIV.

230 Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-  
mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la  
contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que  
par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la  
fortune, mais encore dans l'administration publique, et de  
déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement<sup>33</sup> et la durée de  
l'impôt.

235

### XV.

240 La masse des femmes, coalisée<sup>34</sup> pour la contribution à celle des  
hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de  
son administration.

240

### XVI.

245 Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas  
assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de

245

---

33 La quotité est le montant de l'impôt à payer ; l'assiette est le type de marchandise concernée par l'impôt ;  
le recouvrement est l'ensemble des opérations faites pour obtenir le versement de l'impôt.

34 Coalisée : unie dans une coalition, un groupe de personne soudée par un même but.

constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

## XVII.

250

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles ont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

255

## Postambule

260 femme, réveille-toi ; le tocsin<sup>35</sup> de la raison se fait entendre  
dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de  
la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de  
superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé  
tous les nuages de la sottise et de l'usurpation<sup>36</sup>. L'homme  
265 esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux  
tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste  
envers sa compagne. Ô femmes ! femmes, quand cesserez-vous  
d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez  
recueillis dans la Révolution ? Un mépris plus marqué, un  
270 dédain<sup>37</sup> plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez  
régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ;  
que vous reste t-il donc ? La conviction des injustices de  
l'homme. La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les  
sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une  
275 si belle entreprise ? Le bon mot du Législateur des noces de  
Cana<sup>38</sup> ? Craignez-vous que nos Législateurs français,  
correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches  
de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent :  
femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-  
vous à répondre. S'ils s'obstinent, dans leur faiblesse, à mettre  
280 cette inconséquence en contradiction avec leurs principes ;  
opposez courageusement la force de la raison aux vaines

---

35 Tocsin : sonnerie de cloche à coups répétés et prolongés pour donner l'alarme.

36 Usurpation : fait d'usurper, de s'appropriier l'identité ou les droits de quelqu'un.

37 *Dédain* : synonyme de mépris.

38 *Les noces de Cana* : récit tiré du *Nouveau Testament* dans *La Bible* dans lequel Jésus change l'eau en vin, ce qui constitue son premier miracle. Le nom « Législateur » désigne Jésus. Sa mère, Marie, lui fait remarquer que les invités manquent de vin. Jésus la dispute en lui disant : « femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? »

285 prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards<sup>39</sup>  
de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et  
vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs  
rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les  
trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que  
l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir<sup>40</sup> ; vous  
n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau  
290 de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est  
question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si  
nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des  
femmes.

295 Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte  
et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait  
ravi<sup>41</sup>, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les  
ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable<sup>42</sup> ne leur  
résistait pas. Le poison, le fer<sup>43</sup>, tout leur était soumis ; elles  
300 commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement  
français, surtout, a dépendu, pendant des siècles, de  
l'administration nocturne des femmes ; le cabinet<sup>44</sup> n'avait point  
de secret pour leur indiscretion ; ambassade, commandement,  
ministère, présidence, pontificat, cardinalat<sup>45</sup> ; enfin tout ce qui  
305 caractérise la sottise des hommes, profane<sup>46</sup> et sacré, tout a été  
soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois  
méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et  
méprisé.

---

39 *Étendards* : drapeaux militaires, symboles de ralliement.

40 *Affranchir* : libérer, délivrer.

41 *Ravir* : enlever, soustraire.

42 *Le plus irréprochable* : L'homme le plus digne, le plus honnête.

43 *Le fer* : synecdoque pour désigner une arme (en fer).

44 *Le Cabinet* : périphrase pour désigner le gouvernement.

45 *Pontificat* : fonction du pape. *Cardinalat* : fonction du cardinal, haute fonction de l'église catholique.

46 *Profane* : qui est étranger à la religion et aux choses sacrées.

310 Dans cette sorte d'antithèse, que de remarques n'ai-je  
point à offrir! Je n'ai qu'un moment pour les faire, mais ce  
moment fixera l'attention de la postérité<sup>47</sup> la plus reculée. Sous  
l'Ancien Régime, tout était vicieux, tout était coupable; mais ne  
315 pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la  
substance même des vices? Une femme n'avait besoin que  
d'être belle ou aimable; quand elle possédait ces deux  
avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en  
profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie  
320 peu commune qui la portait aux mépris des richesses; alors elle  
n'était plus considérée que comme une mauvaise tête. La plus  
indécente se faisait respecter avec de l'or, le commerce des  
femmes<sup>48</sup> était une espèce d'industrie reçue dans la première  
classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore,  
la révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous  
325 serions toujours corrompus. Cependant la raison peut-elle se  
dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la  
femme que l'homme achète comme l'esclave sur les côtes  
d'Afrique? La différence est grande, on le sait. L'esclave  
commande au maître; mais si le maître lui donne la liberté sans  
330 récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes,  
que devient cette infortunée? Le jouet du mépris; les portes  
mêmes de la bienfaisance lui sont fermées; «Elle est pauvre et  
vieille, dit-on, pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune?»

335 D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la  
raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un  
homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre;  
l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli

---

47 *Postérité* : futur.

48 *Le commerce des femmes* : la prostitution.

avec lui, plus son inconstance<sup>49</sup> sera inhumaine; si elle a des  
340 enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira  
dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si  
quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la  
puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre  
345 engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire  
pour extirper<sup>50</sup> le vice jusque dans la racine? Celle du partage  
des fortunes entre les hommes et les femmes, et de  
l'administration publique. On conçoit aisément que celle qui est  
née d'une famille riche gagne beaucoup avec l'égalité des  
350 partages. Mais celle qui est née d'une famille pauvre, avec du  
mérite et des vertus, quel est son lot? La pauvreté et l'opprobre<sup>51</sup>.  
Si elle n'excelle pas précisément en musique ou en peinture, elle  
ne peut être admise à aucune fonction publique, quand elle en  
aurait toute la capacité. Je ne veux donner qu'un aperçu des  
355 choses, je les approfondirai dans la nouvelle édition de tous mes  
ouvrages politiques, que je me propose de donner au public  
dans quelques jours, avec des notes.

Je reprends mon texte quant aux mœurs<sup>52</sup>. Le mariage est  
le tombeau de la confiance et de l'amour. La femme mariée peut  
360 impunément donner des bâtards à son mari, et la fortune qui ne  
leur appartient pas. Celle qui ne l'est pas n'a qu'un faible droit :  
les lois anciennes et inhumaines lui refusaient ce droit sur le nom  
et sur le bien de leur père pour ses enfants, et l'on n'a pas fait de  
nouvelles lois sur cette matière. Si tenter de donner à mon sexe  
365 une consistance honorable et juste est considéré dans ce  
moment comme un paradoxe de ma part, et comme tenter

---

49 *Inconstance* : Disposition à changer fréquemment d'idées, de sentiments, de résolutions, et, en particulier, à manquer de fidélité dans les affections, les relations sentimentales

50 *Extirper* : enlever, arracher complètement.

51 *Opprobre* : honte publique, déshonneur.

52 *Les mœurs* : habitudes de vie, pratiques sociales dans une société donnée.

l'impossible, je laisse aux hommes à venir la gloire de traiter  
cette matière; mais, en attendant, on peut la préparer par  
l'éducation nationale, par la restauration des mœurs et par les  
370 conventions conjugales.

*Forme du Contrat social de l'Homme et de la femme.*

375 Nous *N* et *N*, mus par notre propre volonté, nous unissons  
pour le terme de notre vie, et pour la durée de nos penchants  
mutuels<sup>53</sup>, aux conditions suivantes : Nous entendons & voulons  
mettre nos fortunes en communauté, en nous réservant  
380 cependant le droit de les séparer en faveur de nos enfants, et de  
ceux que nous pourrions avoir d'une inclination particulière,  
reconnaissant mutuellement que notre bien appartient  
directement à nos enfants, de quelque lit qu'ils sortent, et que  
tous indistinctement ont le droit de porter le nom des pères et  
385 mères qui les ont avoués, et nous imposons de souscrire à la loi  
qui punit l'abnégation<sup>54</sup> de son propre sang.

Nous nous obligeons également, au cas de séparation, de  
faire le partage de notre fortune, et de prélever la portion de nos  
enfants indiquée par la loi ; et, au cas d'union parfaite, celui qui  
390 viendrait à mourir, se désisterait de la moitié de ses propriétés en  
faveur de ses enfants ; et si l'un mourait sans enfants, le  
survivant hériterait de droit, à moins que le mourant n'ait disposé  
de la moitié du bien commun en faveur de qui il jugerait à propos.

395 Voilà à-peu-près la formule de l'acte conjugal dont je

---

<sup>53</sup> *Penchants mutuels* : sentiments de l'un.e envers l'autre.

<sup>54</sup> *Abnégation de son propre sang* : fait de refuser de reconnaître un enfant.

propose l'exécution. À la lecture de ce bizarre écrit, je vois  
s'élever contre moi les tartuffes<sup>55</sup>, les bégueules<sup>56</sup>, le clergé et  
toute la séquelle<sup>57</sup> infernale. Mais combien il offrira aux sages de  
400 moyens moraux pour arriver à la perfectibilité d'un gouvernement  
heureux ! j'en vais donner en peu de mots la preuve physique. Le  
riche Épicurien<sup>58</sup> sans enfants, trouve fort bon d'aller chez son  
voisin pauvre augmenter sa famille. Lorsqu'il y aura une loi qui  
autorisera la femme du pauvre à faire adopter au riche ses  
405 enfants, les liens de la société seront plus resserrés, et les  
mœurs plus épurées. Cette loi conservera peut-être le bien de la  
communauté, et retiendra le désordre qui conduit tant de  
victimes dans les hospices de l'opprobre, de la bassesse et de la  
dégénération des principes humains, où, depuis longtemps,  
gémît la nature. Que les détracteurs<sup>59</sup> de la saine philosophie  
410 cessent donc de se récrier<sup>60</sup> contre les mœurs primitives, ou  
qu'ils aillent se perdre dans la source de leurs citations.

Je voudrais encore une loi qui avantageât les veuves et les  
demoiselles trompées par les fausses promesses d'un homme à  
qui elles se seraient attachées ; je voudrais, dis-je, que cette loi  
415 forçât un inconstant à tenir ses engagements, ou à une  
indemnité proportionnelle à sa fortune. Je voudrais encore que  
cette loi fût rigoureuse contre les femmes, du moins pour celles  
qui auraient le front<sup>61</sup> de recourir à une loi qu'elles auraient elles-  
mêmes enfreinte par leur inconduite, si la preuve en était faite. Je  
420 voudrais, en même temps, comme je l'ai exposée dans *Le*

---

55 *Tartuffes* : faux dévots, hypocrites qui utilisent la religion à leurs fins.

56 *Bégueules* : personnes excessivement prudes, à la pudeur exagérée.

57 *Séquelle* : suite de personnes attachées à quelqu'un.

58 *Épicurien* : personne qui s'adonne aux plaisirs, ici sensuels et sexuels.

59 *Détracteurs* : opposants.

60 *Récrier* : s'élever contre, exprimer son opposition contre.

61 *Avoir le front de* : avoir l'audace de.

425 *Bonheur primitif de l'homme*<sup>62</sup>, en 1788, que les filles publiques<sup>63</sup>  
fussent placées dans des quartiers désignés. Ce ne sont pas les  
femmes publiques qui contribuent le plus à la dépravation des  
mœurs, ce sont les femmes de la société. En restaurant les  
dernières, on modifie les premières. Cette chaîne d'union  
fraternelle offrira d'abord le désordre, mais par les suites, elle  
produira à la fin un ensemble parfait.

430 J'offre un moyen invincible pour élever l'âme des femmes ;  
c'est de les joindre à tous les exercices de l'homme : si l'homme  
s'obstine à trouver ce moyen impraticable, qu'il partage avec la  
femme, non à son caprice, mais par la sagesse des lois. Le  
préjugé tombe, les mœurs s'épurent, et la nature reprend tous  
ses droits. Ajoutez-y le mariage des prêtres ; le Roi, raffermi sur  
435 son trône, et le gouvernement français ne saurait plus périr.

440 Il était bien nécessaire que je dise quelques mots sur les  
troubles que cause, dit-on, le décret en faveur des hommes de  
couleur, dans nos îles<sup>64</sup>. C'est là où la nature frémit d'horreur ;  
c'est là où la raison et l'humanité, n'ont pas encore touché les  
âmes endurcies ; c'est là surtout où la division et la discorde  
agitent leurs habitants. Il n'est pas difficile de deviner les  
instigateurs<sup>65</sup> de ces fermentations incendiaires : il y en a dans le  
sein même de l'Assemblée Nationale : ils allument en Europe le  
feu qui doit embraser l'Amérique. Les Colons prétendent régner  
445 en despotes sur des hommes dont ils sont les pères et les  
frères ; et méconnaissant les droits de la nature, ils en  
poursuivent la source jusque dans la plus petite teinte de leur  
sang. Ces colons inhumains disent : notre sang circule dans

---

62 *Le Bonheur primitif de l'homme* : texte écrit par Olympe de Gouges en 1788 où elle décrit le bonheur de l'homme sauvage avant la corruption de la société.

63 *Filles publiques* : prostituées.

64 Le 15 mai 1791 un décret entre en vigueur : il accorde à une partie des hommes de couleur libres l'égalité des droits avec les Blancs.

65 *Instigateur* : personne qui incite, qui pousse à faire quelque chose.

450 leurs veines, mais nous le répandrons tout, s'il le faut, pour  
assouvir notre cupidité<sup>66</sup>, ou notre aveugle ambition. C'est dans  
ces lieux les plus près de la nature, que le père méconnaît le fils ;  
sourd aux cris du sang, il en étouffe tous les charmes ; que peut-  
on espérer de la résistance qu'on lui oppose ? la contraindre  
455 avec violence, c'est la rendre terrible, la laisser encore dans les  
fers, c'est acheminer toutes les calamités vers l'Amérique. Une  
main divine semble répandre par tout l'apanage<sup>67</sup> de l'homme, *la*  
*liberté* ; la loi seule a le droit de réprimer cette liberté, si elle  
dégénère en licence<sup>68</sup> ; mais elle doit être égale pour tous, c'est  
460 elle surtout qui doit renfermer l'Assemblée Nationale dans son  
décret, dicté par la prudence et par la justice. Puisse-t-elle agir  
de même pour l'état de la France, et se rendre aussi attentive sur  
les nouveaux abus, comme elle l'a été sur les anciens qui  
deviennent chaque jour plus effroyables ! Mon opinion serait  
465 encore de raccommo-der le pouvoir exécutif avec le pouvoir  
législatif, car il me semble que l'un est tout, et que l'autre n'est  
rien ; d'où naîtra, malheureusement peut-être, la perte de  
l'Empire Français. Je considère ces deux pouvoirs, comme  
l'homme et la femme qui doivent être unis, mais égaux en force  
et en vertu, pour faire un bon ménage.

470

---

Il est donc vrai que nul individu ne peut échapper à son  
sort ; j'en fais l'expérience aujourd'hui.

475 J'avais résolu & décidé de ne pas me permettre le plus  
petit mot pour rire dans cette production, mais le sort en a décidé  
autrement : voici le fait.

---

66 *Cupidité* : amour exagéré de l'argent et des possessions matérielles.

67 *Apanage* : possession.

68 *Licence* : liberté excessive.

L'économie n'est point défendue, surtout dans ce temps de misère. J'habite la campagne. Ce matin à huit heures je suis partie d'Auteuil, & me suis acheminée vers la route qui conduit de Paris à Versailles, où l'on trouve souvent ces fameuses guinguettes<sup>69</sup> qui ramassent les passants à peu de frais. Sans doute une mauvais étoile me poursuivait dès le matin. J'arrive à la barrière où je ne trouve pas même le triste sapin<sup>70</sup> aristocrate. Je me repose sur les marches de cet édifice insolent qui recelait des commis<sup>71</sup>. Neuf heures sonnent, & je continue mon chemin : une voiture s'offre à mes regards, j'y prends place, et j'arrive à neuf heures un quart, à deux montres différentes, au Pont-Royal. J'y prends le sapin, & je vole chez mon Imprimeur, rue Christine, car je ne peux aller que là si matin<sup>72</sup> : en corrigeant mes épreuves<sup>73</sup>, il me reste toujours quelque chose à faire ; si les pages ne sont pas bien serrées et remplies. Je reste à-peu-près vingt minutes ; & fatiguée de marche, de composition et de d'impression, je me propose d'aller prendre un bain dans le quartier du Temple, où j'allais dîner. J'arrive à onze heures moins un quart, à la pendule du bain ; je devais donc au cocher une heure & demie ; mais, pour ne pas avoir de dispute avec lui, je lui offre 48 sols : il exige plus, comme d'ordinaire ; il fait du bruit. Je m'obstine à ne vouloir plus lui donner que son dû, car l'être équitable aime mieux être généreux que dupe<sup>74</sup>. Je le menace de la loi, il me dit qu'il s'en moque, & que je lui paierai deux heures. Nous arrivons chez un commissaire de paix, que j'ai la générosité de ne pas nommer, quoique l'acte d'autorité qu'il s'est permis envers moi, mérite une dénonciation formelle. Il ignorait sans doute que la femme qui réclamait sa justice était la femme

---

69 *Guinguette* : auberge de campagne ou de banlieue où on boit et danse.

70 *Sapin aristocrate* : voiture conduite par des chevaux et réservée aux voyageurs fortunés.

71 *Commis* : employés de maison.

72 *Si matin* : de si bon matin, si tôt.

73 *Épreuves* : premières impressions d'un texte, à corriger avant l'impression définitive.

74 *Être dupe* : se faire facilement avoir, être naïf.

505 auteur de tant de bienfaisance & d'équité<sup>75</sup>. Sans avoir égard à  
mes raisons, il me condamne impitoyablement à payer au cocher  
ce qu'il me demandait. Connaissant mieux la loi que lui, je lui  
dis : « Monsieur, je m'y refuse, & je vous prie de faire attention  
que vous n'êtes pas dans le principe de votre charge ». Alors, cet  
510 homme, ou, pour mieux dire, ce forcené s'emporte, me menace  
de la Force si je ne paye à l'instant, ou de rester toute la journée  
dans son bureau. Je lui demande de me faire conduire au  
tribunal de département ou à la mairie, ayant à me plaindre de  
son coup d'autorité. Le grave magistrat, en redingote poudreuse  
515 & dégoûtante comme sa conversation, m'a dit plaisamment :  
« cette affaire ira sans doute à l'Assemblée Nationale ? -  
Cela se pourrait bien, lui dis-je ; & je m'en fus moitié furieuse &  
moitié riant du jugement de ce moderne Bride-Oison<sup>76</sup>, en disant :  
c'est donc là l'espèce d'homme qui doit juger un peuple éclairé !  
520 On ne voit que cela. Semblables aventures arrivent  
indistinctement aux bons patriotes, comme aux mauvais. Il n'y a  
qu'un cri sur les désordres des sections & des tribunaux. La  
justice ne se rend pas ; la loi est méconnue, & la police se fait,  
Dieu sait comment. On ne peut plus retrouver les cochers à qui  
525 l'on confie des effets<sup>77</sup> ; ils changent les numéros à leur fantaisie,  
& plusieurs personnes, ainsi que moi, ont fait des pertes  
considérables dans les voitures. Sous l'Ancien Régime, quel que  
fût son brigandage<sup>78</sup>, on trouvait la trace de ses pertes, en faisant  
un appel nominal des cochers, & par l'inspection exacte des  
530 numéros ; enfin on était en sûreté. Que font ces juges de paix ?  
que font ces commissaires, ces inspecteurs du nouveau régime ?  
Rien que des sottises & des monopoles. L'Assemblée Nationale

75 *Équité* : vertu qui consiste à se comporter selon ce qui est juste.

76 *Bride-Oison* est un personnage de la pièce de théâtre *Le Mariage de Figaro* (1784) de Beaumarchais (1732-1799). Juge du procès qui oppose Marcelline à Figaro, il est le symbole d'une justice défailante et ridicule.

77 *Effets* : affaires personnelles, propriétés d'un individu.

78 *Brigandage* : Crimes commis par des malfaiteurs.

doit fixer toute son attention sur cette partie qui embrasse l'ordre social.

535           *P. S.* Cet ouvrage était composé depuis quelques jours ; il  
a été retardé encore à l'impression ; et au moment que M.  
Talleyrand<sup>79</sup>, dont le nom sera toujours cher à la postérité, venant  
de donner son ouvrage sur les principes de l'éducation nationale,  
cette production était déjà sous la presse<sup>80</sup>. Heureuse si je me  
540 suis rencontrée avec les vues de cet orateur ! Cependant je ne  
puis m'empêcher d'arrêter la presse, et de faire éclater la pure  
joie, que mon cœur a ressentie à la nouvelle que le roi venait  
d'accepter la Constitution, et que l'assemblée nationale, que  
j'adore actuellement, sans excepter l'abbé Maury ; et la Fayette  
545 est un dieu, avait proclamé d'une voix unanime une amnistie  
générale<sup>81</sup>. Providence divine, fais que cette joie publique ne soit  
pas une fausse illusion ! Renvoie-nous, en corps, tous nos  
fugitifs, et que je puisse avec un peuple aimant voler sur leur  
passage ; et dans ce jour solennel, nous rendrons tous  
550 hommage à ta puissance.

---

79 Charles Maurice de Talleyrand est un homme politique français, président de l'Assemblée Nationale pendant la Révolution française.

80 *Sous la presse* : en cours d'impression définitive.

81 En 1791, le Roi accepte de reconnaître la Constitution et donc à perdre ses droits royaux, il demande cependant une amnistie des contre-révolutionnaires : c'est-à-dire que toutes les charges et accusations contre eux soient abandonnées. Olympe de Gouges s'en réjouit car elle préfère l'union nationale, la concorde à la guerre civile engendrée par la Révolution.